

Ce présent Règlement intérieur à été rédigé sans connaître l'avancé de la crise sanitaire, Par conséquent, l'organisateur adaptera les mesures sanitaires en vigueur le jour de la compétition. Une communication et les instructions de course seront mises en place et pourront être différentes du règlement intérieur actuel sous réserves de modifications liés au COVID 19

En cas d'annulation de la manifestation par décision administrative liée à la crise sanitaire (covid-19) l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité du montant de l'inscription sauf frais de gestion

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FORTRAIL DE CONDE 2022

Le Fortrail de Condé est une course nature disputée le Dimanche 18 Septembre 2022 sur un terrain comportant un certain nombre de caractéristiques techniques. Les participants sont tenus de respecter le règlement suivant afin de permettre à cette course de conserver l'esprit Trail.

Article 1 – Organismateurs

Le FORTRAIL DE CONDE est organisé par l'association **Speed Aisne Man** (association de coureurs amateurs de Vailly sur Aisne et ses environs) et de la **CCVA**(Communauté des communes du Val De l'Aisne)

Article 2 - Epreuves et parcours

Le Fortrail de Condé est une épreuve se déroulant dans les communes de **Chivres Val, Celles sur Aisne, Vregny, Bucy le Long et Missy sur Aisne**. Il est composé de 2 parcours à grande majorité sur sentiers qui s'effectuent en une boucle et 2 boucles et d'un parcours de Randonnée pédestre :

-L'Aguerrie : 21.5km avec 500m de dénivelé positif

- La Robuste : 42 km avec 1 000m de dénivelé positif En **Solo** ou en **Relais**
(2 boucles, **Relais** à l'intérieur du Fort)

-Parcours de randonnée : 9.5km avec 200m de dénivelé positif

Les parcours sont balisés. Le balisage est effectué avec de la rubalise et des indications au sol.

L'organisateur du Fortrail de Condé se réserve le droit de modifier le parcours en fonction d'événements imprévus tels que droits de passages non obtenus et conditions climatiques. Il se réserve également le droit d'annuler ou de stopper la course si les conditions garantissant la sécurité des participants ne sont pas remplies. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 3 - Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du présent règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit :

- Formellement respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles,
- Emprunter les chemins balisés et ne rien jeter sur les sentiers,
- Porter assistance à tout coureur en situation difficile,
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

De plus sont interdits sur les 3 parcours:

- Les suiveurs en VTT, à cheval ou à véhicule motorisé

Le non-respect de ces consignes entraînera automatiquement la disqualification.

Article 4 - Conditions de participation

Le Fortrail de condé est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non selon les années de naissance suivantes :

- Parcours du 21.5km et du 42 km: être né à partir de **2002** (Espoir)

L'inscription de toute personne mineure à la date de la course devra être accompagnée **d'une autorisation parentale**. L'organisateur se réserve le droit de demander un justificatif de date de naissance.

CATEGORIES D' AGES

Les catégories d'âges sont celles de la **FFA** et sont **valables jusqu'au 31 octobre 2022**.

Ces catégories changeront le 1er novembre 2022.

CATEGORIE	CODE	ANNEE NAISSANCE
Masters	VE	1987 et avant
Seniors	SE	1988 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006
Minimes	MI	2007 et 2008
Benjamins	BE	2009 et 2010
Poussins	PO	2011 et 2012
École d'Athlétisme	EA	2013 à 2015

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1987 - 1983
	M1	1982 - 1978
	M2	1977 - 1973
	M3	1972 - 1968
	M4	1967 - 1963
	M5	1962 - 1958
	M6	1957 - 1953
	M7	1952 - 1948
	M8	1947 - 1943
	M9	1942 - 1938
	M10	1937 et avant

Article 5 - Inscriptions

Le nombre de dossards est limité à 600 au cumul des 3 courses soit:

- 300 participants au Trail du 42 km(solo ou relais)
- 300 participants au Trail du 21.5 km

-Inscriptions par internet :

Jusqu'au Jeudi 15 Septembre 2022 à 00h00 dans la limite des places disponibles

Inscriptions via le site www.adeorun.com Inscriptions dans la limite des dossards disponibles.

-Inscriptions sur place

PAS D' INSCRIPTIONS SUR PLACE

-Rétractations

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

Changement de distance:

_____Si un participant souhaite changer de distance après inscription, il devra en informer l'organisation par mail: speedaisneman@gmail.com ou par téléphone au [0631135985](tel:0631135985)

Cependant, tout changement doit être communiqué avant **le Dimanche 4 Septembre 2022 à 00H00**

Le reste à charge est aux frais du participant, aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisation.

Article 6. Droits d'inscriptions

- Droits d'inscriptions Internet

	INTERNET JUSQU' AU 31 Juillet 2022	INTERNET À PARTIR DU 1 Août 2022
RANDONNÉE	2 euros	4 euros
PARCOURS 21.5KM	16 EUROS	18 EUROS
PARCOURS 42 KM(solo)	28 EUROS	30 EUROS
PARCOURS 42 KM(relais)	32 EUROS (par équipe)	34 EUROS (par équipe)

Article 7 - Dossards

Les dossards seront remis au FORT DE CONDE le samedi 17 Septembre de 14H à 17H 2022 et le Dimanche 18 Septembre à partir de 7h30

Si manquant dans son dossier, le participant doit fournir l'un des éléments suivant pour obtenir son dossard :

Licence FFA, FFTri, UFOLEP, Pass Running en cours de validité

Certificat médical datant de moins d'un an le jour de l'épreuve et portant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

[Il ne sera fait aucune dérogation. Aucun dossard ne sera délivré et aucun remboursement ne sera consenti à tout participant ne présentant pas l'un de ces documents.](#)

En cas de retrait de dossard pour un autre coureur, une pièce d'identité du coureur absent sera demandée.

[Toute rétrocession de dossard est interdite.](#)

Article 8 - Départs et arrivées

Les départs ont lieu sur la Place d'Armes du Fort de Conde

- Départ de **LA ROBUSTE solo et relais(42km) : 8h00**
- Départ de **l'AGUERRIE (21.5km): 9h00**
- Départ de la Randonnée : **9h05**

15 minutes avant le départ, les participants doivent se rendre dans le sas de départ pour le briefing.

Les arrivées ont lieu sur la Place d'ARMES

Article 9 - Equipements

L'organisateur du Fortrail de Condé rappelle aux participants :

*Qu'un Trail de 21;5 km avec 500m de dénivelé positif peut **durer plus de 02H30** pour certains coureurs*

*Qu'un Trail de 42 km avec 1 000m de dénivelé positif peut **durer plus de 5H30** pour certains coureurs*

Qu'au mois de Septembre, les conditions météo peuvent être mauvaises Il est de la responsabilité du participant de s'équiper en fonction des conditions météo et de son expérience dans ce type d'épreuve

Article 10 - Ravitaillements

Les parcours se font en semi-autonomie. Le coureur devra être autonome entre 2 points de ravitaillement. Sont prévus :

-LA ROBUSTE 42 Km : 2 ravitaillements.

- L'AGUERRIE 21.5 km : 1 ravitaillement

Un Ravitaillement est à disposition à l'arrivée pour tous les participants

Article 11 - Environnement

Nous avons la chance d'être dans un superbe environnement que nous aimons et respectons. Des poubelles seront à votre disposition aux ravitaillements, merci de respecter la nature...depuis 2019, l'organisation n'utilise plus de gobelets et de bouteilles en plastiques, il convient à chaque participant de s'équiper d'un contenant adéquat pour profiter des ravitaillements...

Article 12 - Abandons

En cas d'abandon, le coureur doit impérativement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard.

[Un n° de téléphone unique sera à joindre en cas de problèmes sur le parcours : 0631135985](tel:0631135985)

Article 13 - Récompenses

-Un classement scratch sera réalisé par course et par sexe.

-Le 1er de chaque catégorie , **pas de cumul de récompenses**

Article 14 - Sécurité / Assistance médicale

Un plan de sécurité a été mis en place avec des bénévoles ayant des formations de secouristes sur l'ensemble du parcours. En cas de problèmes, les bénévoles ou les coureurs auront la possibilité de joindre directement le directeur de course qui prendra les mesures nécessaires. Les traversées de routes sensibles de par leur trafic routier sont sécurisées en amont et en aval par des signaleurs. Bien que les signaleurs aient pour consigne de demander aux véhicules à moteur de s'arrêter pour laisser passer les coureurs, chaque participant doit admettre qu'il n'est pas prioritaire et doit s'attendre à céder le passage à tout véhicule ne s'arrêtant pas. Tout participant ne respectant pas cette consigne sera tenu pour responsable des conséquences de sa propre décision. Chaque parcours sera fermé par un serre file.

Article 15 - Assurance

L'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle Accidents

Article 16 - Droit à l'image

Par son engagement, le concurrent donne à l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède son droit à l'image dans le cadre de la promotion et de la communication de l'épreuve.